

AVIS DE PUBLICITÉ

2022-06 G UTI MA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE DU NORD-EST COMMUNE DE CHARLEVILLE MEZIERES

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	02/12/2022
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	39 jours
Date limite de réception des propositions	Date : 09/01/2023 Heure : 16h30
Objet de l'occupation	Occupation d'un plan d'eau du domaine public fluvial sur une emprise de 450 m ² (45x10) pour un usage d'activités commerciales. L'occupation du domaine public fluvial consiste au stationnement d'un établissement flottant.
Lieu	Commune : 08000 Charleville Mézières Adresse : emplacement situé Quai Rimbaud sur l'île du Vieux Moulin en rive gauche de la Meuse Références cadastrales : néant PK : boucle de la Meuse dénommée « boucle de Montcy Notre Dame »
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat La nature de ou des activités proposées par les candidats devra être en adéquation ou en complémentarité avec celles exercées sur le domaine public communal. Néanmoins, tout autre types d'activités commerciales sera également examiné.
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir photo Ce site détient une position centrale en bord de Meuse, puisqu'il est à proximité immédiate de la place Ducale, du Musée de l'Ardenne, du Musée Rimbaud, de la Maison des Ailleurs, de la passerelle et du parc du Mont Olympe qui est entouré d'une base de loisirs, du Camping du Mont Olympe 4* (121 emplacements / ouvert du 1er avril au 31 octobre), de la Plaine de jeux du Mont Olympe située au pied du parc du Mont Olympe, d'un port de plaisance et d'une halte fluviale. Des équipements (bollards) sont présents pour permettre l'amarrage d'un bateau ou d'un engin flottant sur toute la longueur du quai.
Restrictions	L'attention des candidats est attirée sur le fait que le fleuve Meuse est soumis aux fluctuations de niveaux d'eau (crues, sécheresse). Dans tous les cas, et notamment en cas d'atteinte de la marque II de crues, l'embarcation devra quitter son emplacement et être évacuée dans une zone de refuge.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des

redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
[Bulletin officiel des actes n°81 du 16 décembre 2021 - VNF](#)

**Date de disponibilité
prévisionnelle du bien
Durée de la COT/AOT**

Immédiate

Durée à établir avec le candidat proposée à 5 ans et à ajuster en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu

Critères de sélection

Les critères seront considérés en fonction :

- du montant de la redevance proposée,
- de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- de la nature et du montant des investissements,
- de la solidité du projet

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifications nationales de VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Autorisation de la ville de Charleville pour un stationnement permanent,
- Descriptif de l'état du ou des bateaux (intérieur et extérieur + photos),
- Certificat d'immatriculation + certificat communautaire du ou des bateaux au nom du demandeur,
- Certificat de conformité du système d'assainissement autonome des eaux usées, délivré par un organisme de contrôle
- Un sondage de coque du bateau de moins de 10 années attestant de la conformité et flottabilité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet,
- Un plan d'affaire ou business plan,
- Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2022 :

[Bulletin officiel des actes n°81 du 16 décembre 2021 - VNF](#)

Dépôt des candidatures –
Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

uti.meuse-ardennes@vnf.fr, **en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardenne – 2 Avenue de Montcy-notre-Dame 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, **en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
UTI Meuse-Ardenne
2 Avenue de Montcy Notre Dame
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.20.48

PLAN DE SITUATION

Centre historique de Charleville Mézières



Localisation de l'emplacement de l'embarcadere



Emprise du Domaine Public Fluvial



Photo du quai

